

Information aux parents.

De nombreux parents se manifestent au sujet de vacances de postes d'enseignants dans les établissements où leurs enfants sont scolarisés et sollicitent les services du rectorat.

Le service chargé du remplacement des personnels enseignants du Rectorat a pleine connaissance de ces situations et met tout en œuvre, en lien avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement, pour résoudre ces difficultés dans les meilleurs délais.

La mise en place de suppléances est un exercice complexe dans l'académie de Versailles qui scolarise plus de 500 000 collégiens et lycéens et gère plus de 40 000 enseignants du second degré. Chaque année, des ajustements entre les situations prévues et celles réellement constatées sont nécessaires. Il est parfois délicat d'assurer dans les meilleurs délais les remplacements d'enseignants dans les 626 établissements de l'académie au regard des nombreuses disciplines proposées aux lycéens et collégiens ainsi que des règles et contingences de la gestion des personnels.

Afin de pourvoir les postes vacants, des recrutements d'enseignants contractuels sont d'ores et déjà organisés et le seront régulièrement tout au long de l'année et ce dans un contexte parfois difficile pour certaines disciplines.

Enfin, des mesures ont été prises pour permettre la récupération des heures de cours qui n'ont pas été assurées. Dès la nomination des professeurs remplaçants, les chefs d'établissement s'attacheront à organiser le rattrapage de ces heures de cours, en l'étalant tout au long de l'année si nécessaire.

Les chefs d'établissement sont les interlocuteurs privilégiés des familles sur toutes ces questions.